



Activités politiques : se porter candidat, faire du bénévolat ou travailler dans le cadre d'une campagne? Quel type d'employé êtes-vous au sein du MDN et des FAC?

Membres des FAC						Tous les employés du MDN								
Force régulière			Force de réserve (classes A, B et C; SAIOC et Rangers canadiens)											
À quel échelon voulez-vous participer?			À quel échelon voulez-vous participer?			À quel échelon voulez-vous participer?								
Municipal*	Provincial/Territorial	Fédéral	Municipal*	Provincial/Territorial	Fédéral	Municipal*	Provincial/Territorial	Fédéral	Municipal*	Provincial/Territorial	Fédéral			
Comment prévoyez-vous participer à la prochaine élection?			Comment prévoyez-vous participer à la prochaine élection?			Comment prévoyez-vous participer à la prochaine élection?								
Vous porter candidat	Faire du bénévolat ou travailler dans le cadre d'une campagne	Vous porter candidat	Faire campagne	Vous porter candidat	Faire du bénévolat ou travailler dans le cadre d'une campagne	Vous porter candidat	Faire du bénévolat ou travailler dans le cadre d'une campagne	Vous porter candidat	Faire du bénévolat ou travailler dans le cadre d'une campagne	Vous porter candidat	Faire du bénévolat ou travailler dans le cadre d'une campagne			
<p>Les membres de la Force régulière sont autorisés à participer aux élections municipales avec l'approbation du CEMD, déléguées au SMA(Svcs Ex) et un Rapport confidentiel doit être soumis au SMA(Svcs Ex).</p>			<p>Les membres de la Force régulière ne peuvent s'adonner à aucune activité politique à l'échelon provincial ou fédéral, aux termes de l'article 19.44 des ORFC – Activité politique et candidature à des fonctions publiques.</p>			<p>Les membres de la Force de réserve peuvent se livrer à des activités politiques en vertu du paragraphe 19.44(7) des ORFC, mais ils demeurent assujettis aux règles générales énoncées dans les ORFC en tout temps lorsqu'ils sont assujettis au Code de discipline militaire, notamment aux ORFC 19.14 (Commentaires déplacés) et 19.36 (Divulgaration de renseignement ou d'opinion). Les membres de la Force de réserve sont encouragés à présenter un Rapport confidentiel au SMA(Svcs Ex) et peuvent également demander à être exemptés de leurs fonctions et de leur instruction pendant la durée de leurs activités politiques (conformément au paragraphe 3.11 de l'instruction 20/04 du CPM du CPM).</p>			<p>La participation des employés du MDN qui se portent candidat est permise avec l'approbation des CI/du PED et de la Commission de la fonction publique du Canada.</p>					

Votez!